

CASTRES : LE SIPM/USPPM suit le dossier et appelle au soutien...

CASTRES (81) - DEUX SYNDICATS DE POLICIERS MUNICIPAUX INVITENT LEURS COLLÈGUES À NE PLUS VERBALISER LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE.

Grève nationale des PV en soutien aux Municipaux

Dans cette affaire partie de la condamnation de trois policiers municipaux castrais pour des violences commises lors d'une arrestation mouvementée (nos précédentes éditions) et qui n'en fini pas de rebondir, deux syndicats de police municipale autonomes, ont décidé d'aller plus loin encore. La **FPIP/SIPM et l'USPPM** (1) en effet, réunis au sein **d'Action Syndicale**, dans un communiqué commun déplorent la condamnation de leurs trois collègues castrais et ils appellent : « tous les policiers municipaux et ce dès le 5 septembre et jusqu'au 13 septembre 2006 inclus, à l'exception des infractions au stationnement, à cesser de constater et de relever les infractions au code de la route, cela en raison «des divers risques encourus à l'occasion de l'exercice de notre métier au quotidien. »

Cet appel à la grève du zèle, ajoute un épisode supplémentaire à une affaire qui prend ici une dimension nationale. Après la condamnation en première instance et l'explication de texte entre le maire Pascal Bugis et le Procureur de Castres Danielle Drouy-Ayral, ces syndicats veulent exprimer le trouble vécu par leur profession. Bernard Vellutini, président national de l'USPPM, détaille : « Nous ne bénéficions d'aucun moyen de protection minimum obligatoire pour exercer nos missions en toute sécurité. Nos équipements sont directement liés au bon vouloir du maire. Pire, de plus en plus, nos actions semblent être remises en cause par des décisions de justice ou administratives totalement incompréhensibles [...] » Ces syndicalistes expriment donc ici une forme de tiraillement entre le manque de moyens ou de formation d'un côté et les positions de la justice et de l'Etat de l'autre : « On remet en cause systématiquement notre action sur le terrain. C'est le législateur qui nous laisse ici sur la corde raide. S'il le faut, tant que notre statut ne sera pas éclairci, nous continuerons nos actions» conclue Bernard Vellutini. J.-M.G.

1- Syndicat Indépendant de la Police Municipale affiliée à la FPIP et l'Union Syndicale Professionnelle des Policiers Municipaux.

Les policiers municipaux font appel

Les trois policiers municipaux condamnés le 23 août à des peines d'amendes avec sursis pour violences commises par une personne dépositaire de l'autorité publique lors d'une interpellation à Laden en avril dernier d'un jeune cyclomotoriste qui ne portait pas de casque et sur qui du cannabis a été trouvé, ont décidé de faire appel. « Ils ont bien fait de faire appel », affirme Pascal Bugis qui soutient toujours ses policiers municipaux contre vents et marées. Car l' élu espère bien que la cour d'appel de Toulouse relaxera ses hommes. « Les conséquences du jugement du tribunal de Castres sont de nature à faire peser des interrogations sur le fonctionnement de la police municipale, de la police nationale et de la gendarmerie. Cette décision va poser des problèmes dans l'avenir pour que les forces de l'ordre procèdent à des interpellations », estime le maire. La cour d'appel devrait statuer d'ici 6 à 8 mois sur ce dossier.

A GAUCHE.

L'opposition «scandalisée»

Pour les cinq élus d'opposition (Philippe Guérineau, Linda Bessières, Dominique Py pour le PS, Philippe Fournier pour le PC et Florence Ouilhiou pour les Alternatifs), c'est clair, avec cette affaire, « le maire lance sa campagne électorale à l'exemple de l'extrême droite ». « Nous sommes stupéfaits, scandalisés et inquiets de la campagne de désinformation orchestrée par le maire », estiment les élus d'opposition qui affirme que Pascal Bugis « sait pertinemment qu'il déforme les faits et écrit des mensonges » dans ce dossier. Pour eux, en attaquant ainsi la justice, « il représente un danger pour la sécurité de notre ville et pour la démocratie ». Selon Philippe Guérineau, « c'est un coup tordu sur les piliers de la République ». « Il se sert de la sécurité à des fins purement électoralistes en faisant croire que la drogue infeste nos écoles et que Ludovic, le jeune homme interpellé, est un grand trafiquant, affirme Philippe Fournier qui s'insurge également que Pascal Bugis, dans sa lettre ouverte aux Castrais publiée dans le dernier bulletin municipal « jette aussi l'anathème sur le camp de la Pause » sans autre forme de procès. « C'est très grave de désigner une communauté de la sorte, cela frise l'incitation à la haine raciale, affirme Florence Ouilhou. Si quelqu'un connaît des faits délictueux il a pour devoir de les dénoncer. Si le maire ne le fait pas, c'est qu'il est un délinquant ou un menteur ». « Par ces déclarations, il met en danger l'activité de la police municipale, le respect du droit pour chacun et la cohésion sociale de notre ville», estiment les élus. Doit-on comprendre que le maire est prêt à tous les mauvais coups et dérives pour lancer sa campagne électorale aux mépris des principes démocratiques les plus élémentaires ? » Une question qu'ils comptent bien poser au maire lors du prochain conseil municipal du 19 septembre. En outre, ils invitent l'ensemble des associations progressistes et les syndicats à se réunir lundi prochain à 18h à la maison des associations pour les informer sur le sujet. Br.M.

A DROITE.

Le maire alerte Sarkozy

Le maire n'en démord pas. Les explications du procureur dans nos colonnes vendredi dernier ne l'ont visiblement pas convaincu. Pascal Bugis ne comprend toujours pas pourquoi il y a eu, selon lui, « deux poids et deux mesures » dans cette affaire. « Cela me gêne que le parquet ait fait le choix de poursuivre, dans le doute, les trois policiers municipaux pour voir ce que le juge en pensait et pas le jeune interpellé alors qu'il y a avait les mêmes doutes », estime le maire qui refuse l'argument du procureur qui affirme que la procédure aurait été entachée de nullité à cause d'une fouille illégale. Selon le magistrat en effet, « il résulte de l'audition des policiers municipaux eux-mêmes que l'un d'entre eux a ouvert la sacoche de la personne interpellée pour trouver ses documents d'identité et qu'à cette occasion de la résine de cannabis a été trouvée ». Et les policiers municipaux n'ont pas le droit de fouiller à corps ou dans les sacs. Mais le maire a une autre version des faits : « les policiers ont aperçu les 5 barrettes de cannabis alors qu'ils ramassaient le sac-banane qui était ouvert ». « Il aurait fallu faire quoi ? Le refermer et le rendre en s'excusant ? », s'insurge l'élue qui parle d'un choix « erroné et destructeur de la part du parquet qui envoie ainsi un mauvais signal aux délinquants ».

DÉMISSION

« Ce qui m'indigne, c'est ce choix fait à la base de poursuivre les uns plus que les autres, continue le maire. Si le procureur avait poursuivi les deux, cela ne m'aurait pas fait plaisir, mais je n'aurais rien eu à dire ». Et pour manifester son mécontentement, Pascal Bugis a démissionné du conseil départemental de prévention de la délinquance et a écrit au ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy pour en expliquer les raisons soulignant, dans ce courrier, son « incompréhension face au choix de faire d'un dealer une victime et le danger qu'il y aurait à laisser se développer le sentiment d'impunité chez les trafiquants ». Br. M.

Article paru le 06/09/2006 dans la Dépêche du Midi